



La **Communauté de communes Coeur de Charente** avec le Département de la Charente, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) et les communes Petites Villes de Demain (Mansle-les-Fontaines, Aigre, Saint-Amant-de-Boixe, Montignac-Charente et Vars - commune La Boixe), s'engage à aider à la **rénovation de 250 logements d'ici 2027**.

LES OBJECTIFS

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Adapter les logements à la perte d'autonomie
- Produire des logements locatifs en baissant la vacance immobilière
- Revitaliser les centres-bourgs, notamment dans les Petites Villes de Demain

Environ 5 millions d'euros d'aides financières sont réservées pour atteindre 250 logements rénovés d'ici 2027.

VOTRE INTERLOCUTEUR

SOLIHA a été missionnée par Coeur de Charente pour animer, conseiller et accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans toutes les demandes d'aides financières.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

05 45 95 62 02

RENSEIGNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



05 45 95 62 02
contact.charente@soliha.fr
www.soliha16.fr

PERMANENCES SUR RDV

	Matin	Après-midi
2^e vendredi de chaque mois	9h - 12h Espace France Services AIGRE	13h30 - 16h30 Espace France Services VARs (Commune La Boixe)
4^e vendredi de chaque mois	9h - 12h Communauté de Communes TOURRIERS	14h - 17h Espace France Services MANSLE-LES-FONTAINES

EN PARTENARIAT AVEC



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



**RÉNOVER,
AMÉLIORER
ou ADAPTER
VOTRE LOGEMENT
EN COEUR DE
CHARENTE**

**ACCOMPAGNEMENT
GRATUIT,
SUR MESURE ET
AIDES FINANCIÈRES**



**Petites villes
de demain**

www.coeurdecharente.fr



L'**OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est un dispositif mis en place sur un territoire pour inciter à la réhabilitation du parc de logements privés. Ce dispositif permet aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit et de subventions pour réaliser des travaux.

POUR QUI ?

- **PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS** pour leur résidence principale, sous conditions de ressources
- **PROPRIÉTAIRES BAILLEURS** d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers

PÉRIMÈTRE DE L'OPAH



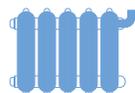
Toutes les communes de **Coeur de Charente** sont concernées, les aides sont majorées dans les Petites Villes de Demain.



QUELS TRAVAUX ?

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...



TRAVAUX D'ADAPTATION À LA PERTE D'AUTONOMIE

Adaptation de la salle de bain, WC, cheminement...



RÉNOVATION GLOBALE DE LOGEMENTS

Logements dégradés, vacants



UNE ÉVALUATION GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT



VOTRE PROJET EN 5 ÉTAPES

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

05 45 95 62 02

1. Prenez RDV avec SOLIHA

Par téléphone pour vérifier votre éligibilité

2. SOLIHA réalise un diagnostic gratuit du logement et vous aide à préciser votre projet

3. Vous établissez des devis auprès des artisans de votre choix

4. SOLIHA établit le plan de financement de votre projet

5. Une fois les aides accordées, vous pouvez engager les travaux

6. Recevez les aides après les travaux. Les aides sont versées sur présentation des factures et après contrôle de SOLIHA et de l'Anah

ATTENTION : ne commencez pas vos travaux avant d'avoir obtenu tous les accords de financement